



Le CAGEC chez vous !

Les contrats des intermittents

Pour clarifier la rédaction de leur contrat,
leur rémunération, leur temps de travail...

1 jour – 7 heures

- ▶ Des réponses à vos questions, précises et fiables
- ▶ Des modèles de contrats
- ▶ Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF, membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP).

Des références prestigieuses : ces structures ont fait appel au CAGEC entre 2011 et 2015 pour des thèmes juridiques (intermittence, contrats, paye, droits d'auteur...)



L'ESSENTIEL DU PROGRAMME

- Les emplois d'artistes ou de techniciens du spectacle
- Leur rémunération
- Les temps de travail
- La rédaction des CDD des artistes et des techniciens intermittents du spectacle

VOTRE INTERVENANT EXPERT

Jean-Louis Patheiron

Directeur de Premier'Acte Conseil*. Il est diplômé d'Etudes Supérieures Commerciales,

Administratives et Financières. Il rassemble une expérience professionnelle d'accompagnement de projets, avec une spécialisation sur les questions liées à la gestion du personnel et la propriété intellectuelle. Consultant auprès de plusieurs fédérations sur le plan national, il est aussi l'auteur du *Guide de l'employeur culturel* et co-auteur du *Dossier Expert : Festivals de spectacles vivants : enjeux, territoires, organisation*.



*Agence conseil au développement culturel



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

VALIDATION

La formation est validée par une « attestation de formation détaillée ».

Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant/e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.

Enfin, un bilan « à froid » sera transmis à chaque participant/es 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique plusieurs mois après

VOTRE CONTACT

Sylvie Ricordaire

Tél : 02 40 35 87 30

formation@cagec.fr

www.cagec.fr



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP